



# Classement des meublés de tourisme

**Propriétaire de meublés : optimisez vos locations, faites classer votre hébergement et profitez de nombreux avantages !**

La qualité à tout moment du séjour constitue une attente forte des visiteurs.

Pour cela, l'Office de Tourisme intercommunal Archipel de Thau accompagne les propriétaires de meublés qui souhaitent s'engager dans une démarche qualitative par le classement de leur location, et valoriser ainsi leur structure.

## *Les avantages du classement en meublé de tourisme*



- Un gage de qualité et de confiance pour votre clientèle française et étrangère
- Une meilleure visibilité sur les différents supports de communication
- L'accès à d'autres démarches qualifiantes (Accueil Vélo, Clé Verte,...)
- La possibilité d'accepter les règlements en chèques vacances (ANCV)
- Un abattement de 71% sur vos revenus locatifs
- Une taxe de séjour plus simple à calculer (tarif fixe par personne et par nuitée)

L'équipe du pôle qualité classement vous accompagne dans vos démarches de classement :

Visite conseil gratuite afin d'évaluer si votre meublé répond aux critères de classement

Visite de classement\*\* : 150€/meublé – tarif dégressif : de 2 à 4 meublés\* 130 €/meublé  
- A partir du 5ème meublé\* 110 €/meublé.

\*Visites effectuées le même jour et par propriétaire

\*\*La visite de classement doit être renouvelée tous les 5 ans

### **Votre contact privilégié :**

Rose France Mateos : 04 67 18 31 66

Caroline Maurillon : 04 67 18 31 64

Office de tourisme intercommunal Archipel de Thau

Pôle qualité classement – avenue des Etangs – 34110 Frontignan

classement.hebergement@archipel-thau.com